

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 octobre 2017

Bilan et avenir des emplois et des compétences dans le secteur de la fibre optique

Lancé en février 2013, le **Plan France Très Haut débit** vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

Pour atteindre cet objectif, l'État, les collectivités et les opérateurs privés investissent 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État, pour déployer les infrastructures de l'Internet très haut débit sur tout le territoire :

- Dans les territoires ruraux, les collectivités territoriales déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à Internet (FttH, amélioration des débits sur le réseau ADSL, satellite, Wimax, 4G). Ce déploiement concerne 45% de la population,
- Dans les territoires urbains, les opérateurs privés déploient des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Ces zones, dites conventionnées, couvrent 3 600 communes et 55% de la population.

Ce Plan, unique en Europe, représente un défi inédit pour :

- Renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France par le raccordement prioritaire en fibre optique des zones d'activités économique,
- Rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi, etc.,
- Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens.

Ces chantiers mobilisent une filière industrielle française d'excellence composée d'entreprises chargées de concevoir, de réaliser et d'exploiter les réseaux THD, réunies au sein d'Objectif fibre et de ses organisations constitutives (fabricants de câbles optiques, équipementiers, entreprises de génie civil, opérateurs, installateurs et industries des réseaux d'initiative publique, techniciens et bureaux d'études).

Dans ce contexte, il est essentiel :

- d'outiller les branches et les entreprises en matière de gestion des ressources humaines,
- de favoriser l'attractivité des métiers pour faciliter les recrutements,
- de valoriser les compétences attendues et notamment les compétences communes qui permettent des passerelles entre les métiers pour une fluidité du marché du travail,
- de renforcer la structuration de l'offre de formation pour s'assurer qu'elle répond aux besoins des entreprises chargées de déployer et d'exploiter les infrastructures en cours de construction.

L'État s'engage, avec les branches professionnelles de la filière et les organisations professionnelles d'Objectif fibre, à accompagner cette transition dans le cadre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC). Les entreprises concernées sont réparties dans des secteurs différents : **industriel, bâtiment, travaux publics, télécoms**. Au total, le champ potentiel de l'accord est ainsi d'environ **7500 entreprises, employant 656 000 salariés**, s'inscrivant dans la chaîne d'intervention du déploiement du THD.

Un état des lieux, en prolongement de l'étude prospective réalisée à l'initiative des branches concernées et du ministère en charge de l'emploi en 2013, permettra de repérer les métiers et les compétences attendues pour la filière : des nouveaux métiers mais aussi des compétences nouvelles pour des métiers existants. L'enjeu est de réussir les transitions professionnelles et d'opérer en parallèle de nouveaux recrutements.

Les résultats de cette étude, qui fait partie plus largement d'un plan d'actions complet en direction des entreprises concernées par le déploiement du THD, ont été présentés le 4 octobre. Elle porte sur l'ensemble des étapes du déploiement FTTH et montre l'ampleur de l'impact du plan de déploiement sur les entreprises et les emplois qui y sont rattachés.

Selon les résultats de l'étude, le nombre d'emplois nécessaires en équivalents temps plein dépasse 22 000 en 2021, tous postes confondus (existantes et/ou à créer), ce qui conduit à mobiliser en moyenne chaque année **3 800 nouveaux entrants dans la fibre optique, par la voie du recrutement, de la mobilité interne et de l'intérim** avec une pointe à 7 500 en 2021. Ces prises de postes s'accompagneront de **formations** avec une estimation de près de **10 000 actions en 2020** pour environ 70 000 journées stagiaires.

Contacts presse :

- DGEFP : Marie Yanowitz-Durand - marie.yanowitz-durand@emploi.gouv.fr
- Agence du numérique : Julie Ageron - julie.ageron@finances.gouv.fr
- Objectif fibre : contact@objectif-fibre.fr